Europe fédérale

Bulletin d'information de l'UEF France - N° double 47/48 - février-mars 2013 - 4 €

L'UEF-France est membre de L'Union européenne des fédéralistes (UEF-Europe) du Mouvement européen international (MEI), du Mouvement européen-France (MEF) et du World federalist Movement (WFM)



Union of European Federa Union des Fédéralistes El Union der Europäischen F



EDITORIAL

Par Jean-Guy GIRAUD, président de l'UEF-France

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL : L'UEF SOUTIENT LE PARLEMENT EUROPÉEN

L'Union des Fédéralistes Européens - France soutient pleinement la position prise par les principaux groupes politiques du Parlement européen et par le Président de la Commission des budgets, M. Alain Lamassoure, face au résultat des délibérations du Conseil européen du 8 février 2013 sur le cadre financier pluriannuel 2014/2020.

L'UEF considère que les Chefs d'État et de gouvernement ont failli à leur responsabilité collective en adoptant, dans des conditions déplorables, une proposition de compromis inadaptée aux besoins de l'Union pour les sept prochaines années.

L'UEF déplore l'image détestable donnée à l'opinion publique par le Conseil européen dont chaque membre apparait uniquement soucieux des intérêts nationaux immédiats.

L'UEF invite le Parlement européen à ne pas donner son approbation à la proposition du Conseil européen du 8 février 2013.

L'UEF incite au contraire le Parlement européen à poursuivre les négociations afin d'obtenir du Conseil européen les modifications qui lui semblent indispensables pour préserver l'intérêt collectif des citoyens dont le Parlement est le garant.

Dans ces circonstances difficiles mais cruciales pour l'avenir de l'Union, l'UEF appelle toutes les organisations pro-européennes à manifester publiquement leur soutien à la position prise par le Parlement européen, jusqu'à l'obtention d'un cadre financier adéquat.

L'UEF estime d'autre part que l'échec du 8 février 2013 démontre la nécessité de modifier la procédure d'adoption du cadre financier pluriannuel.

Europe fédérale - Bulletin d'information de l'UEF-France ISSN 1958-3672 Directeur de la publication : Jean-Guy GIRAUD, président - Directeur de la rédaction : Alain REGUILLON, secrétaire fédéral Comité de rédaction : Jean Francis BILLION, Bernard GIROUD, Jean-Pierre GOUZY, Yves LAGIER, François MENNERAT, Michel MORIN, Jean-Luc PREVEL,

Administration/abonnement: UEF-France 13, rue de l'Arbre-sec – 69001 LYON Courriel: uef_france@gmail.com _ - Site: www_uef_fr

Imprimerie L'INTERFACE – 48, rue DECOMBEROUSSE – 69100 VILLEURBANNE

SOMMAIRE		
Editorial : CADRE FINANCIER PLURIANNUEL : L'UEF SOUTIENT LE PARLEMENT EUROPÉEN	page 1 par Jean-Guy GIRAUD	
Sommaire	page 2	
Résolutions du Comité fédéral de VARSOVIE (Pologne) « EUROPE DEMOCRATIQUE 2013 »	page 2	
Agenda fédéraliste 2013	page 2	
Lyon – 16 mars 2013 Première Convention des Fédéralistes européens Par François MENNERAT, Vice-président Programme prévisionnel	page 5 page 6	
Initiative citoyenne européenne Pour un plan européen extraordinaire de développement soutenable Constitution du Comité promoteur pour l'Italie	et pour l'emploi page 8 page 10	
Point de vue de Giovanni VIGO Sans support politique l'Euro disparaîtra de l'histoire	page 11	
Les fédéralistes publient : Altiero SPINELLI – Robert TOULEMO	N page13	
Cotisations UEF	page 16	

Résolution de l'Union des fédéralistes européens

« EUROPE DEMOCRATIQUE 2013 »

Résolution adoptée à une large majorité lors du Comité fédéral des 17 et 18 novembre 2012 à Varsovie (Pologne)

- A / Compte tenu de la crise de la zone euro et des initiatives des gouvernements nationaux pour tenter d'y remédier ;
- B / considérant la nécessité de la gouvernance économique européenne et d'une voix européenne unie dans le monde.

L'UNION DES FEDERALISTES EUROPEENS (UEF) SE FELICITE :

- 1 / du sentiment naissant d'urgence parmi les gouvernements européens avec le mandat -donné au groupe formé par les présidents du Conseil européen, la Commission, l'euro-groupe et la BCE- pour lancer un processus qui doit aboutir à la réalisation d'une vraie union économique et politique ;
- 2 / de la déclaration du président Barroso sur l'intention de la Commission de «présenter des propositions explicites pour les modifications du traité nécessaires avant la prochaine élection parlementaire européenne de 2014, y compris les éléments de renforcement de la démocratie et de la responsabilité».

RAPPELLE QUE:

1 / seule une Union dotée d'un pouvoir supranational macroéconomique et budgétaire, avec des institutions qui sont démocratiquement légitimées et de mécanismes efficaces qui suppriment les vetos nationaux peut

surmonter la crise de l'union monétaire européenne et activer un plan européen écologiquement et socialement durable pour le développement économique, comme le demandent les citoyens européens ;

2 / les unions bancaire, budgétaire, économique et politique que les gouvernements ont l'intention de réaliser de manière successive, doivent être réunies dans un seul accord constitutionnel fédéral qui contienne à la fois un pacte sur la nécessaire consolidation des budgets nationaux, le lancement d'un pacte immédiat pour le développement et pour des institutions démocratiques et fédérales. Ce pacte doit également établir la capacité d'action internationale requise pour faire face efficacement aux défis mondiaux.

ESTIME QUE:

- 1 / le point de départ d'un processus constituant qui mène à une union fédérale est le dépassement radical du principe de l'unanimité. Les Etats qui ont accepté de partager leur souveraineté monétaire et budgétaire (les membres de l'union monétaire et ceux qui veulent adhérer à l'UEM) doivent décider, par une sorte de nouvelle déclaration Schuman, de créer une fédération au sein de l'UE actuelle.
- 2 / les pays de l'UE qui ne sont pas pour le moment prêts pour ce choix fédéral devraient bien sûr garder leurs droits acquis et la possibilité d'une adhésion ultérieure au nouveau noyau fédéral.

ESTIME QUE:

- 1 / pour obtenir le consentement des citoyens européens, le processus constitutionnel de cette union fédérale doit être démocratique et lancé avec les députés européens, des représentants des gouvernements nationaux, sans droit de veto, et les parlements nationaux des pays qui l'ont décidé, une convention devrait être convoquée dès que possible avec un mandat clair pour mettre en place une constitution fédérale et réglementer les relations avec les pays de l'UE qui ne souhaitent pas encore se joindre au projet ;
- 2 / il faut radicalement améliorer la méthode de la convention consistant en une simple recommandation à une Conférence intergouvernementale. Statuant à la majorité et de manière transparente, ses conclusions ne devraient pas être soumises à une nouvelle CIG mais ratifiées par un référendum tenu simultanément dans les pays qui ont participé à sa rédaction et entrer en vigueur entre les pays signataires sur la base du principe de la double majorité des Etats et des citoyens.

NOTE QUE:

Les engagements à la construction d'une Europe démocratique sont pour la plupart restés lettre morte alors que des décisions clés sont prises sous l'égide d'organismes et d'institutions européennes qui influent les conditions de vie quotidienne des citoyens européens (impôts, salaires, sécurité sociale, emploi, etc.) au-delà du cadre des traités et de la répartition des compétences.

EST CONVAINCU QUE:

- 1 / les citoyens européens doivent être pleinement informés et participer à ce débat constitutionnel, à l'occasion de la campagne électorale. Les élections européennes sont l'occasion pour les partis politiques de prendre position sur l'avenir de l'Union européenne et pour le Parlement européen de lancer un processus constituant qui rétablisse le lien entre des institutions démocratiquement légitimes et ses citoyens (pas de taxation sans représentation);
- 2 / les premiers pas vers un processus constitutionnel doivent donc être faits en 2013 avec l'élaboration de «Principes pour une Union européenne démocratique» sur lesquels une convention constitutionnelle devrait être convoquée en impliquant aussi les organisations de la société civile et, en fin de compte, les citoyens européens. Les partis européens devraient définir des positions claires sur ces propositions, aidant de ce fait un processus électoral véritablement politique en 2014.

REGRETTE QUE:

jusqu'à présent, le Parlement européen n'ait pas réussi à élaborer une proposition pour la réforme des institutions.

Invite donc les groupes politiques du Parlement européen :

- à se mettre d'accord au sein de leur famille politique respective à temps pour présenter sur une de leurs listes électorales une personnalité pour le poste de président de la Commission européenne,
- à déclarer publiquement que leur candidat à un poste de président de la Commission choisira en son équipe de collègues commissaires au moins 50% des candidats qui ont été élus dans le Parlement européen,
- s'engager à présenter en 2013 une proposition de «Principes pour une fédération démocratique européenne, comprenant les politiques nécessaires pour un plan de développement durable européen (économique, écologique et social),
- à s'engager à ce que ces principes constituent les éléments clés du mandat d'une "convention" à lancer aux lendemains immédiats des élections européennes, dont les conclusions doivent être soumises à un référendum paneuropéen et entrer en vigueur à la double majorité des citoyens de l'UE et des États,
- à obtenir, par l'organisation d'assises interparlementaires, le soutien du plus grand nombre de parlements nationaux possible, à convoquer une Assemblée des citoyens européens avec la Commission européenne, le Conseil, la société civile, les autorités locales et régionales, les ONG pour rédiger le premier projet de «Principes» de manière transparente et réellement participative (voir les Agoras de citoyens).

DECIDE:

- 1 / d'élaborer un appel aux gouvernements, signé par des personnalités, des individus et des groupes organisés (partis politiques, syndicats, ONG, etc.), à lancer un processus constitutionnel dans les conditions et dans les délais indiqués ci-dessus et à définir leur position au cas où certains Etats membres n'accepteraient pas un tel processus ;
- 2 / de mobiliser les partisans de la fédération européenne parmi le grand public, les délégations parlementaires, les partis politiques, les acteurs économiques et sociaux, la société civile, les administrations locales ainsi que le monde de l'éducation et de la culture ;
- 3 / de créer un Comité européen et un réseau de comités locaux pour la Fédération européenne qui définiront les politiques nécessaires (en particulier, un plan de développement économique européen écologiquement et socialement durable ;
- 4 / de recueillir l'appui des députés qui s'engagent à élaborer les «Principes d'une Fédération démocratique européenne» et de promouvoir un plan européen de développement durable ;
- 5 / d'élaborer une liste de questions à poser aux députés, groupes et partis européens, aux gouvernements européens et de publier les résultats de cette consultation aussi largement que possible, ceux-ci étant la base de la campagne 2014 de l'UEF.

Agenda fédéraliste - 2013 de l'UEF Europe et du *World Federalist Movement*

Evènements	Dates	Lieux
Bureau exécutif de l'UEF Europe	2 et 3 mars	Bruxelles
Première Convention des Fédéralistes européens	16 mars	Lyon
Comité fédéral de l'UEF Europe	13 et 14 avril	Bruxelles
Conseil du Mouvement fédéraliste mondial	24 au 27 juillet	New York
Congrès de l'UEF	15 au 17 novembre	Berlin

Lyon – 16 mars 2013 Première Convention des Fédéralistes européens

Sous le haut patronage de M. Martin SCHULZ, président du Parlement Européen Convention RETENEZ BIEN CETTE DATE : samedi 16 mars 2013 ! Le programme est maintenant disponible en téléchargement ! Inscrivez-vous sans tarder.

François MENNERAT Vice-président de l'UEF France

En organisant cette 1re Convention des fédéralistes européens (à Lyon) l'Union des Fédéralistes Européens prend à témoin l'opinion publique.

Nous visons à la persuader et la convaincre que fédéralisme et démocratie vont de pair. Les appellations usurpées ne doivent pas faire illusion. Et à l'échelle de l'Europe, il ne peut exister d'institutions pleinement démocratiques que dans un cadre fédéral.

Nous voulons en finir avec les idées fausses concernant le fédéralisme et les mauvais procès faits aux fédéralistes. Le fédéralisme n'est pas une utopie abstraite et les fédéralistes ne sont ni de froids théoriciens, ni de doux rêveurs.

1. Nous contribuerons à forger un argumentaire visant, lors des débats en cours ou à venir, à convaincre les citoyens et l'opinion publique, française en particulier, qu'il n'existe pour l'Europe aucune alternative à la fois démocratique et durable à des institutions fédérales.

Au passage, et en tant que de besoin, démonter les ressorts du centralisme et montrer pourquoi il constitue un obstacle majeur à l'organisation d'une Europe démocratique, harmonieuse et solidaire.

- 2. Nous préparerons les débats de la campagne électorale européenne de 2014, faisant en sorte que celle-ci amène, dès le début du nouveau mandat du Parlement Européen, un changement institutionnel décisif, fondé sur une constitution européenne, en commençant vraisemblablement par une avant-garde d'États déterminés.
- 3. Nous nourrirons et animerons les débats autour du fédéralisme, en complément des futures « Assises du fédéralisme européen », préparées en coopération avec le Mouvement Européen France et d'autres organisations (date prévue : 8 juin 2013).

En partenariat et avec l'appui d'autres mouvements ou associations, cet événement rassemblera les fédéralistes européens, militants de l'UEF et des Jeunes Européens issus de divers pays, autour d'eurodéputés ou d'autres personnalités qui se sont ouvertement déclaré(e)s en faveur d'une organisation fédérale politique de l'Europe.

Pour des raisons de sécurité (la Convention se tenant dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Lyon), et afin d'en simplifier l'accès, il est préférable de s'y inscrire à l'avance. Faites-le de préférence en ligne sur le site de l'UEF à www.uef.fr.

Exceptionnellement, si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription manuel, l'imprimer et nous le renvoyer <u>avec le paiement</u> à l'adresse indiquée.

Première Convention des Fédéralistes européens

Le samedi 16 mars 2013

Citoyens européens! La Fédération, c'est la démocratie! 16

La démocratie, c'est la Fédération!

Première Convention des Fédéralistes européens

Le samedi 16 mars 2013

en les salons de l'Hôtel-de-Ville 1, place de la Comédie - 69001 Lyon

Citoyens européens!
La Fédération, c'est la démocratie!
La démocratie, c'est la Fédération!

Programme préliminaire

La langue privilégiée de cette Convention est le français. Certains orateurs préféreront cependant peut-être s'exprimer en anglais.

8 h 30 Accueil des participants

9 h 00

Ouverture des travaux par les présidents des mouvements organisateurs : **Jean-Guy GIRAUD**, Président de l'UEF-France, et **Pauline GESSANT**, Présidente des Jeunes Européens Fédéralistes

9 h 20 Intervention de M. Gérard COLLOMB, Maire de Lyon. « Le fédéralisme que je souhaite! »

Pause

10 h 00 à 10 h 45

Table ronde:

« La Fédération, c'est la démocratie! » Témoignages d'Européens vivant dans des pays fédéraux.

Entre autres, on demande aux orateurs, d'aborder la façon dont sont traités dans les fédérations existantes les questions de concurrence et d'harmonisation (régulation) en matière fiscale, sociale, éducative, etc. entre entités fédérées, en précisant bien ce qui est en jeu.

Animateur: Jonathan LEVEUGLE

Orateurs sollicités:

- **Friedhelm FRISCHENSCHLAGER** (AT), ancien ministre de la défense, ancien eurodéputé, président de l'*EFBÖ* (UEF-Autriche)
- Christian WENNING (DE), Secrétaire général de l'UEF Europe (à confirmer)
- Francine JOHN CALAME (CH), Conseillère nationale du canton de Neuchâtel

10 h 45 à 12 h 00

Débats avec la salle

12 h 00 Repas sur place

.../... suite du programme p. 7

Après-midi

Deux tables rondes thématiques.

On affirme la nature démocratique du fédéralisme au service du citoyen en abordant des problèmes concrets encore peu ou pas évoqués par les "politiques" et qui touchent pourtant directement les citoyens, d'où leur désaffection pour l'Europe.

En prenant toujours soin de distinguer les institutions (socle permanent) des politiques (mouvantes par nature), montrer en quoi la Fédération européenne décuplera la capacité de l'Union européenne à contribuer, aux plans interne et externe, à la prospérité et à la sécurité des peuples.

Ne pas hésiter à aborder la question d'un budget fédéral.

Aborder les transferts et les répartitions de compétences entre niveaux local et fédéral, en même temps que leur incidence sur l'architecture institutionnelle et la nécessité d'un vrai budget fédéral, en traitant successivement (deux tables rondes) deux exemples concrets : pacte social et démocratie.

13 h 30 à 14 h 15

Table ronde : « La démocratie, c'est la Fédération : vers un pacte social. »

La fédération, clef des avancées sociales au service de l'emploi, permettant des solutions durables pour la prospérité des Européens ; la mise en commun de règles sociales : un pacte social européen (salaire minimal, marché du travail et protection sociale : retraites, etc.).

Animateur: Antoine KOWALSKI

Orateurs sollicités :

- Antonio LONGO (IT), membre du bureau exécutif du MFE, directeur du Cercle « Altiero Spinelli » de Milan
- Staffan NILSSON (SE), président du Comité économique et social européen
- Claude FISCHER (FR), présidente de Confrontations-Europe

14 h 15 à 15 h 00 Débats avec la salle

Pause 15 h 30 à 16 h 15

Table ronde : « La démocratie, c'est la Fédération : le saut fédéral ou la démocratie par les urnes. »

En quoi les élections de 2014 présentent un temps fort pour la transformation de l'Union en fédération ? Que faut-il faire pour y parvenir ? Pourquoi et comment constituer une avant-garde ?

Animateur : Sébastien MAILLARD

Orateurs sollicités :

- Andrew DUFF (UK), eurodéputé, président de l'UEF-Europe
- Virgilio DASTOLI (IT), secrétaire du Goupe Spinelli
- André GATTOLIN (FR), sénateur des Hauts-de-Seine (Europe Ecologie) et Secrétaire de la Commission des Affaires européennes au Sénat

16 h 15 à 17 h 00 Débats avec la salle

16 h 45 Intervention de Philippe LE GUEN, Directeur de l'Association Jean Monnet

17 h 10 Conclusion par François MENNERAT, Vice-président de l'UEF France et présentation d'une Déclaration commune

Initiative citoyenne européenne

Pour un plan européen extraordinaire de développement soutenable et pour l'emploi

PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE proposé par le *MFE* en liaison avec le Conseil italien du Mouvement européen et les partenaires sociaux.

TITRE : Pour un plan européen extraordinaire pour un développement durable et pour l'emploi.

I) L'objet de la proposition

Nous demandons à la Commission européenne de proposer un plan européen extraordinaire pour un développement durable et pour l'emploi, afin de relancer l'économie européenne et de créer de nouveaux emplois.

II) Les objectifs de la proposition

- 1) Un programme extraordinaire d'investissements publics de l'Union européenne (UE), pour la production de biens matériels européens et le soutien financier à la production et à la sauvegarde de biens publics européens (énergies renouvelables, recherche et innovation, nouvelles technologies -par exemple la large bande pour les télécommunications-, protection de l'environnement et du patrimoine culturel, infrastructures de transport, réseaux énergétiques, agriculture écologique, etc...).
- 2) Un fonds européen de solidarité pour le financement de mesures sociales pour la lutte contre le chômage et pour la création de nouveaux emplois stables et de qualité, avec une référence particulière à l'emploi des jeunes. Ce fonds devrait remplacer les fonds existants -en particulier le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) institué par le règlement 1927/2006- avec une augmentation de leur dotation financière et une simplification des procédures d'accès, afin de créer un nouvel instrument de politique sociale européenne.

III) Motivation

Le Pacte européen pour la croissance adopté au Conseil européen du 28 juin 2012 ne semble pas suffisant pour relancer l'économie européenne et pour lutter contre le chômage, surtout des jeunes, qui a atteint des niveaux record dans l'UE. En fait, au-delà des financements de la Banque européenne d'investissements (BEI) et de la réutilisation des crédits provenant des fonds structurels, le budget européen interviendrait seulement avec cinq milliards d'euros dans le financement du Pacte pour la croissance. Il parait évident que les budgets nationaux de nombreux pays européens ne peuvent pas intervenir pour produire la croissance et pour lutter efficacement contre le chômage, à cause des mesures d'austérité dont on a décidé au niveau européen. Par conséquent, seul le budget européen semble être à même d'intervenir avec efficacité pour relancer l'économie et créer de nouveaux emplois, grâce à l'attribution de nouvelles ressources, en provenance des rentrées de la Taxe sur les transactions financières et/ou de la « Carbon Tax qui va être créée par les institutions européennes. Si nécessaire, le Cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020, qui va être adopté par les Institutions de l'UE, devrait être modifié sur la base de la clause de flexibilité, pour permettre d'apporter au bilan européen un pourcentage des entrées en provenance des nouveaux instruments financiers.

IV) Base juridique

Le plan européen extraordinaire pour un développement durable et pour l'emploi devrait être adopté par une décision ou un règlement du Conseil de l'UE, après approbation du Parlement européen, sur la base de l'article 352 du TFUE. Le financement du plan devrait être assuré, pour l'essentiel, par le budget européen (sans exclure un recours ultérieur aux financements de la BEI). Les ressources nécessaires devraient venir de l'attribution au budget européen d'un pourcentage de l'impôt sur les transactions financières et/ou d'une *Carbon Tax* adoptée/s par les institutions de l'Union, selon un mécanisme équivalent à celui qui règle l'attribution d'un pourcentage de la TVA au budget européen.

Pour un Plan européen de développement durable

Dans un cadre mondial en profonde évolution, caractérisé par la participation de masses croissantes au développement, qui requiert une utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelles (alimentaires, énergétiques), l'Europe doit mettre en oeuvre une politique de contrôle étroit des ressources en transformant son système économique et productif sous une forme équitable et durable. Les choix fondamentaux de l'Europe sont orientés dans la bonne direction, des objectifs indiqués dans le Traité de Lisbonne jusqu'aux décisions du Conseil européen pour 2020. La voie étroite de la rigueur budgétaire (qu'il s'agisse des Etats ou des individus) et du développement durable n'est praticable qu'avec un effort européen commun. Le développement ne peut reprendre qu'avec des investissements qui rendent les entreprises européennes compétitives, réduisant la consommation et le coût de l'énergie et des matières premières, en utilisant pleinement les technologies de l'information, en mettant en valeur et en diffusant la société de la connaissance, en rééquilibrant le pouvoir d'achat. L'augmentation progressive du revenu des citoyens des économies émergentes ouvre des possibilités énormes pour l'Europe d'exporter des biens et des services de qualité. Si l'on n'indique pas clairement qu'il est possible de mettre en chantier une phase nouvelle et différente de développement, on perdra l'occasion d'inscrire avec succès l'économie européenne dans le nouveau cycle mondial. La capacité de produire des biens industriels avec des composants de haute technologie, des services de pointe, des biens culturels, est déjà répandue dans de nombreux secteurs et zones de l'économie européenne, mais c'est seulement si elle s'insère dans un choix stratégique qu'elle peut se diffuser, s'agrandir, s'améliorer. C'est d'abord avec le Marché commun, puis avec le Marché unique, que l'Europe a entamé de longs cycles d'expansion. Un choix analogue est maintenant nécessaire pour insérer pleinement l'Europe dans la nouvelle économie mondiale. Les propositions diffusées dans cette phase difficile de l'économie européenne sont souvent orientées dans la bonne direction, mais le fait de les limiter aux cadres nationaux en compromet la possibilité de réalisation, l'efficacité et l'économie. D'une manière analogue au programme du Marché unique de 1992 qui voulait faire face au coût de la non Europe, maintenant, les solutions proposées sont aussi limitées par le coût qui doit être supporté en raison de la «non Europe». L'exemple important est apporté par investissements pour la recherche -spécialement dans le domaine des énergies nouvelles- qui permettent de comprendre comment des plans uniquement nationaux et non intégrés au niveau européen constituent un énorme gâchis de ressources que la nécessaire politique de rigueur qui doit guider les budgets publics et même les entreprises privées, ne permet plus.

Il est indispensable de lancer un *Plan européen*, limité mais décisif, pour montrer la direction à prendre, à tous les opérateurs économiques et sociaux européens. C'est à la Commission la européenne qu'incombe responsabilité principale de proposer les mesures nécessaires au Parlement et au Conseil européen et de les présenter aux citoyens, aux forces politiques, économiques et sociales européennes. Le plan doit aussi impliquer les relations avec les zones les plus étroitement en rapport avec l'UE pour leur proximité géographique, en particulier les pays de la Méditerranée qui ont engagé une profonde évolution politique, économique et sociale. Le plan d'investissement proposé en son temps avec une grande clairvoyance par le Président Delors doit ètre aujourd'hui reproposé et finalisé pour créer les conditions nécessaires de compétitivité, durabilité et cohérence sociale pour la relance européenne. Il revient à la Commission d'indiquer les projets à soutenir, d'en garantir la faisabilité et d'en assurer la gestion rigoureuse et transparente. Le budget européen devrait, à terme, étre financé exclusivement par des ressources propres et la taxe carbone, la taxe sur les transactions financières et la nouvelle TVA européenne devraient en constituer les composantes essentielles. Les propositions déjà avancées par la Commission en matière de taxe carbone et de taxe

sur les transactions financières constituent les éléments essentiels du Plan et leur adoption peut en garantir le fonctionnement. La Taxe carbone peut en outre pousser le système économique vers des choix durables et elle est compatible avec des mesures transitoires visant à faire porter aussi la taxe sur les produits importés de zones qui n'ont pas encore adopté de mesures analogues. La Taxe sur les transactions financières peut être utilisée pour rendre socialement soutenable la transition du système économique en refinançant d'une manière significative le Fonds d'adaptation à la mondialisation en en redéfinissant les missions et en déplaçant, au moins en partie, le poids fiscal du travail non qualifié et précaire sur les revenus financiers. Le lancement du Plan, avec ses mesures de fiscalité européenne commune, devrait être accompagné d'une réduction des dépenses prévues aujourd'hui au niveau des Etats membres dans les secteurs d'intervention commune. Pour assurer la transparence et l'efficacité maximale dans l'utilisation des ressources, il est nécessaire de prévoir, dans tous les cas où ce sera possible, et certainement dans le domaine de la recherche de nouvelles sources d'énergie, la mise en route de programmes spécifiques et, dans ce cas, d'agences responsables de l'utilisation des fonds. Puisque l'objectif principal du Plan est la relance des investissements, il faut prévoir des interventions financièrement significatives - même si c'est avec une attribution différée - en activant l'émission d'Euro Project Bonds, en impliquant la BEI dans l'instruction et la gestion des interventions (à effectuer à travers un «Fonds patrimonial» qui conserve propriété des investissements la effectués) pour la partie financée du Plan, afin de disposer - avec le revenu de tels investissement qui sera aussi différé - de ressources pour les nouvelles générations.

Indications quantitatives

Avec la Taxe sur les transactions financières, il faudrait trouver environ 30 à 40 milliards d'euros supplémentaires pour le budget européen afin d'obtenir des crédits adéquats dans le secteur de la recherche et pour le refinancement du Fonds institué par la Commission en 2006 pour faire face aux difficultés induites par l'adéquation du marché du travail à la mondialisation. Le budget de l'Union s'avérerait ainsi proche du seuil des 1,27 % établi en son temps par les Etats membres. Lors des cycles précédents d'expansion, l'Europe a réussi à créer plus de 15 millions de nouveaux postes de travail. Le Plan devrait permettre la création d'au moins 20 millions de nouveaux

postes de travail en considérant qu'il devrait, en particulier, rendre le secteur des services compétitif et diviser ainsi par deux le taux de chômage actuel. Le montant des investissements prévus par le Plan devrait atteindre au moins 300 à 500 milliards, à affecter dans un délai de 3 à 5 ans. Pour permettre l'émission d'Euro Project Bonds ou de garanties de la part de l'UE, il faudrait une taxe carbone capable de produire un revenu d'au moins 50 milliards annuels pour rétribuer les émissions. L'utilisation de la taxe carbone pour soutenir le plan d'investissements dans la phase de démarrage, serait pleinement justifié par le fait que la taxe elle-même tendra à diminuer au fur et à mesure que - grâce aussi au Plan propose - l'économie européenne utilisera des sources d'énergie non génératrices de C02. Au terme du Plan, l'Union disposerait d'un patrimoine dont le montant pourrait atteindre au moins la valeur du double de l'investissement, assurant ainsi aux nouvelles générations un soutien adéquat, comme cela se passe pour les jeunes Norvégiens grâce au «Fonds de pensions» alimenté par le revenu du pétrole : dans ce cas il s'agirait du revenu des nouvelles sources d'énergie, activé par le Plan à travers les investissements et les dépenses pour la recherche. Le «Fonds patrimonial» pourrait, en particulier, soutenir l'insertion des jeunes Européens par des projets de service civil et, pour ceux qui, au terme des études, entrent dans le monde du travail (en se basant aussi sur l'expérience d'Erasmus), de formations pour éliminer la précarité, promotion d'activités de travail autonome et de développement de *l'entrepreneuriat* des jeunes.

Mise en route partielle ou intégrale du Plan de la part d'un groupe d'Etats membres

Au cas où des difficultés insurmontables se présenteraient pour la participation de tous les Etats, il faudrait prévoir la possibilité de procéder, de la part d'un groupe d'Etats, selon les règles concernant les coopérations renforcées, en particulier de la part de l'Eurogroupe et des Etats qui voudront s'y associer, comme cela est déjà prévu dans les récentes propositions *Europlus* sur la compétitivité, présentées par le gouvernement allemand.

Création à Rome du Comité italien

pour la promotion de l'Initiative citoyenne européenne

Le lundi 11 février a été constitué à Rome, sur la proposition du Movimento Federalista Europeo (section italienne de l'UEF Europe et du World Federalist Movement) le Comité promoteur italien de l'Initiative citoyenne européenne (ICE) Pour européen extraordinaire développement durable et pour l'emploi. Ont adhéré les centrales syndicales te organisations CGIL, CISL, UIL, ARCI, ACLI-FAI, Legambiente, Libera-FLARE, European Alternatives, Movimento Europeo (Conseil italien), AICCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe, équivalent du CCRE français). Le Comité reste ouvert et de nouvelles adhésions ont été annoncées.

L'action pour la promotion de l'ICE se développe au niveau européen. Des Comités analogues sont en cours de création en Grèce, Espagne, Belgique, Roumanie, Pologne et dans certaines régions en France. Les organisations participantes au Comité italien se sont engagées à engager leurs réseaux européens pour la collecte des signatures. Un réseau de villes européennes est en voie de fondation pour promouvoir l'initiative. Le syndicat *CGIL* a rappelé que dans sa Conférence de programme le syndicat européen Confédération européenne des syndicats CES / *ETU* a indiqué des objectifs identiques à ceux exposés dans l'ICE, objectifs qui figurent dans la proposition de donner vie à un « *social compact* » européen.

Les organisations participantes, promotrices de l'ICE, ont souligné l'importance que revêt cet élément de démocratie participative prévu par l'article 11 du Traité de Lisbonne, qui permet à un millions de citoyens, de sept pays membres de l'Union européenne, de présenter à la Commission européenne un projet de loi d'initiative populaire.

Lucio Levi, Président du *MFE*, a déclaré « L'ICE est un instrument politique important ; pour donner la parole aux

citoyens, aux millions de citoyens qui payent le coût de la crise et surtout aux 25 millions de sans-emploi en Europe ». L'ICE a en fait pout objectif prioritaire la constitution d'un fonds européen pour l'emploi. « Ni les politiques d'austérité (a-t-il ajouté), ni les ressources des budgets nationaux ne sont suffisantes pour relancer l'économie qui est intégrée au niveau européen. Il faut donc un Plan européen extraordinaire pour le développement durable et pour l'emploi, financé par un budget européen renforcé par des ressources propres à lever au moyen de la taxe sur les transactions financières et d'une taxe carbone sur les émissions de CO2. Deux taxes qui contribueraient à faire prendre à l'Europe la voie vers un modèle nouveau de développement, écologiquement socialement soutenable, en pénalisant ceux qui trichent et ceux qui spéculent, et qui, qui aideraient indirectement les entreprises et les banques vertueuses. Le prix et l'originalité de cette proposition reposent donc dans l'indication concrète des formes de son financement. Il est insisté sur le mot « développement » et nous sur celui de « croissance » car ce n'est pas l'augmentation de la consommation qu'il faut poursuivre mais l'amélioration de la qualité de la vie. « Le choix des ressources », a conclu L. Levi, «est le thème le plus difficile à affronter vues oppositions de les divers pays l'augmentation du budget de l'Union européenne, et vu le résultat décourageant du dernier Sommet européen. Pour cela il faut dépasser le système de vote à l'unanimité et faire l'hypothèse d'un budget séparé pour la zone euro; même si cela signifie une modification des traités et une réforme constitutionnelle ».

Toutes les organisations présentes ont exprimé l'engagement de se battre pour une Europe démocratie et fédérale et pour une Constitution européenne.

Voir les présentations et bulletins de commande p. 15

- Altiero Spinelli Manifeste des Fédéralistes européens 1957
- Robert Toulemon Souvenirs européens

Point de vue

Sans support politique l'euro disparaîtra de l'histoire

Giovanni VIGO

Professeur à l'Université de Pavie, chaire d'histoire économique internationale, ancien secrétaire général du *MFE*

Article publié dans Il Corriere della Serra, 23 Novembre 2012

Traduction de Yves Lagier

NAPOLEON III essaya déjà de donner vie à une union monétaire. Mais il échoua. Parce que, ainsi que le rappelle un influent économiste américain, hier comme aujourd'hui une monnaie unique ne peut se suffire à elle seule.

L'euro réussira-t-il à survivre à la tempête qu'il subit depuis ces dernières années et qui n'est pas encore apaisée? Optimisme et pessimisme alternent dans le sillage des « *spreads* » (1) qui continuent à osciller dangereusement et des atermoiements des gouvernements incapables de choisir clairement la marche à suivre.

Au beau milieu de la tempête deux économistes américains, Nouriel Roubini et Arnab Das, ont conclu qu'en l'absence de mesures radicales les Européens devront admettre « une fâcheuse vérité historique : aucune union monétaire peut survivre sans union politique et fiscale ». Ces mesures n'ont pas été adoptées et en conséquence l'euro continue à cheminer au bord du ravin.

Monnaie à la sauce allemande.

La référence à l'Histoire est particulièrement appropriée.

La première tentative d'union monétaire vit le jour en 1857 entre l'Autriche et le Zollverein, ce marché commun créé en 1834 entre les Etats allemands, auquel voulut aussi adhérer l'Autriche pour en assumer l'hégémonie. La Prusse réussit à freiner les appétits de Vienne mais finalement les intérêts commerciaux communs aboutirent en 1853 à un traité dans lequel était évoquée une collaboration monétaire mal définie. Sur ce dernier point les discussions se poursuivirent jusqu'en 1856, date de la réunion à Vienne de la conférence qui décréta la naissance d'une union monétaire réglementée par des particulièrement complexes. L'accord l'espace d'un matin : d'une part Vienne ne respecta pas les contraintes monétaires issues du traité, d'autre part son armée fut défaite par les Prussiens en 1866 et il n'était pas pensable que les deux ennemis irréductibles puissent cohabiter dans la même union qui allait en fait se dissoudre l'année suivante sans laisser de réels regrets.

Les difficultés rencontrées par l'Autriche et par la Prusse ne découragèrent pas pour autant Napoléon III qui avait caressé l'idée de créer en Europe une aire monétaire unique adossée au franc. En 1865 l'Empereur convoque à Paris une conférence qui donne naissance à l'Union monétaire latine, considérée alors par les contemporains comme le premier pas vers une monnaie universelle. En l'espace d'un mois les quatre pays participants, la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse,

¹ Terme anglais utilisé en finances désignant l'écart entre deux taux d'emprunt (pour les Etats notamment).

s'accordent à consentir la libre circulation de leurs monnaies, valeur or et argent. A la fin de l'année *The Economist* salue les accords de Paris d'un commentaire enthousiaste : « si la civilisation pouvait offrir à tous les Humains une monnaie unique, alors serait accompli un pas important pour les convaincre de leur appartenance à une espèce unique. »

L'unification latine.

L'accord entre en vigueur au 1^{er} août 1866 et dans les années suivantes adhérèrent à l'Union monétaire l'Espagne, la Grèce, la Roumanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Serbie et d'autres états d'importance moindre (au total 32 Etats y prirent part). Son premier président, Félix Esquirou de Parieu, considérait l'Union comme « le prélude à des fédérations pacifiques dans le futur ». Les enthousiastes promoteurs n'avaient pas cependant réglé son compte à l'hostilité anglaise (*nihil sub sole novi*) qui voyait dans la proposition de Napoléon III un moyen de contenir la primauté de la City ou, tout au moins, de limiter son pouvoir.

Les Anglais n'avaient pas tort et passèrent immédiatement à la contre-attaque. Walter Bagehot, le célèbre auteur de Lombard Street, élabora un plan alternatif qui prévoyait une alliance étroite avec les Etats-Unis. Pour être plus convaincants, les Britanniques faisaient valoir que la libre circulation des monnaies à l'intérieur de l'Union allait mettre en danger leur stabilité. Et en soutien à leur propre opinion, ils pouvaient compter sur un exemple éloquent. En 1866 l'Italie fut contrainte d'avoir recours au cours forcé pour financer la guerre contre l'Autriche. La « mauvaise » de monnaie papier soudainement chassé la «bonne» monnaie d'argent qui était en grande partie épuisée en France. En peu de temps l'hexagone avait vu augmenter la masse monétaire (16 % des pièces en circulation étaient italiennes) et les premiers foyers d'inflation étaient allumés.

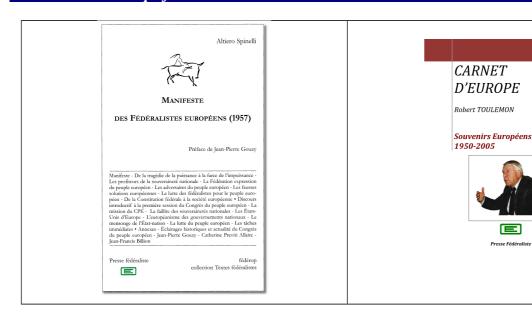
L'hostilité anglaise ne réussit pourtant pas à barrer le chemin au projet et, au prix d'innombrables ajustements, l'Union monétaire latine survécut à la guerre franco-allemande, à la crise de 1907, à la

première guerre mondiale, sans pouvoir toutefois sortir indemne des turbulences du début des années vingt. A la fin 1925 la Belgique dénonça la Convention de Paris et l'Union fut définitivement dissoute le 1^{er} Janvier 1927.

La souveraineté nationale.

Les leçons de l'histoire peuvent être séduisantes à condition que les analogies soient plausibles et elles ne le sont pas toujours. L'Union monétaire latine a survécu longtemps non à cause de sa force mais en vertu de sa faiblesse. Les politiques économiques, monétaires et fiscales restèrent solidement dans les mains des Etats et l'Union, qui n'était pas beaucoup plus qu'une façade, put survivre dans l'indifférence générale. L'Union monétaire européenne au contraire a été imposée ou dictée par des raisons auxquelles on ne pouvait déroger avec la conscience que seule une monnaie unique pouvait éviter la désagrégation du marché unique et sauver le projet d'unification européenne.

Pour cette raison il est difficile aujourd'hui d'abandonner l'euro à son destin. Pour le sauver l'alternative est la suivante : aider les pays en difficulté (solution qui restera provisoire) ou bien mener à terme le projet européen avec une solide union politique. Une solution qui était déjà implicitement contenue dans les réflexions d'Albert Janssen en 1911. Le futur ministre belge des finances écrivait : « il existe sans doute quelque chose qui séduit les esprits et qui frappe l'imagination dans l'union fraternelle des peuples sur le terrain monétaire... Dans les conditions actuelles le régime monétaire devrait être national et réglé par les lois d'un Etat indépendant. L'union politique devrait précéder la communauté monétaire ». Rien d'autre n'est affirmé par les économistes et commentateurs les plus lucides quand ils soulignent que l'absence d'un Etat européen est la véritable cause des difficultés et des risques dans lesquels se débat l'eurozone. Le problème réside dans la construction de cet Etat. C'est là toute la difficulté, comme nous l'observons quotidiennement, car personne ne veut renoncer à sa propre souveraineté nationale, aussi illusoire soit elle.



Les fédéralistes publient...

Altiero Spinelli, Manifeste des Fédéralistes européens (1957), préface de Jean-Pierre Gouzy, coll. Textes fédéralistes, Fédérop (24680 - Gardonne), pp. 194, € 19,00, ISBN: 978-2-85792-209-4

Cet ouvrage, le 12ème de la collection Textes fédéralistes, n'est que le troisième écrit de Altiero Spinelli à paraître en français depuis son décès en 1986 ; après le *Manifeste de Ventotene*, publié par l'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, et le volume *Discours au Parlement européen*, 1976-1986, sous la direction de Pier Virgilio Dastoli. Nous profitons de cette parution pour annoncer la publication d'autres textes importants de Spinelli dans cette collection et en particulier d'une réédition du *Manifeste de Ventotene* (1941).

Il comprend, à côté de deux écrits majeurs de Spinelli, trois essais afin de les situer dans l'histoire de la construction européenne et dans celle de l'Union européenne des fédéralistes aux niveaux européen, français et lyonnais, ce dernier ayant joué un rôle important dans le développement de la stratégie du Congrès du peuple européen qui est au centre de ce volume; ces textes amorcent une histoire du CPE, action phare dans la stratégie des fédéralistes pour la reconnaissance des droits constituants du peuple

européen, et au-delà du peuple du monde, qui reste encore à écrire.

Altiero Spinelli, né à Rome le 31 août 1907 où il est décédé le 25 mai 1986, s'engage aux Jeunesses communistes avant d'être, très jeune, condamné à 16 ans de prison par le régime fasciste en 1927. **Après** 10 ans d'emprisonnement, il est condamné à 6 ans de relégation à Ponza puis dans l'île de Ventotene à partir de 1939. Il y écrit, avec Ernesto Rossi et Eugenio Colorni, le Manifeste de Ventotene pour une Europe libre et unie publié clandestinement en 1941. En août 1943, il participe à la fondation du Movimento Federalista Europeo à Milan puis s'exile en Suisse. Il participe aux Rencontres fédéralistes de la Résistance européenne de Genève du printemps 1944 avant d'avoir un rôle primordial à la Conférence fédéraliste de Paris de 1945. Il siège au sein de la Commission européenne de 1970 à 1976, puis à l'Assemblée parlementaire européenne avant d'être élu au Parlement européen en 1979 lors de son élection au suffrage universel direct. En 1984 il propose un Traité d'Union européenne qui, adopté par le Parlement européen, est dénaturé par les gouvernements et deviendra l'Acte unique européen.

Spinelli est enterré à Ventotene où se déroulent chaque été des Séminaires de formation

organisés par L'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes.

Robert Toulemon, Souvenirs européens (1950-2005), Numéro hors-série n° 1 - Carnet d'Europe, Presse Fédéraliste (69001 Lyon), pp. 468, € 20, ISBN : 2119-2820

Ouvrage publié avec le soutien de l'Institut universitaire de Florence – Archives historiques de l'Union européenne

Ces souvenirs devraient intéresser les militants de la cause européenne si malmenée par la crise et l'incapacité des gouvernants à y faire face en organisant discipline et solidarité à l'échelle, sinon du continent, du moins de la zone euro.

Robert Toulemon n'a pas tenté de faire oeuvre littéraire mais voulu, tout simplement, livrer le témoignage d'une vie orientée par la poursuite d'un grand dessein. Pour lui, son engagement européen et fédéraliste, son amour de l'Europe sont indissociables de l'attachement à une civilisation, tout comme il est indissociable de l'amour de la France et de celui de sa petite patrie

aquitaine et périgourdine.

Si Robert Toulemon a fixé le terme de son récit à la date funeste de mai 2005, ce n'est évidemment considère l'échec du qu'il constitutionnel, au demeurant très imparfait, comme la fin de la construction européenne. A vrai dire, il n'imaginait pas que la violence d'une crise d'impuissance de l'Europe remettrait si vite à l'ordre du jour le débat sur l'Europe politique et le fédéralisme. Robert Toulemon conserve l'espoir de voir s'accomplir ce grand pas si difficile et si nécessaire que serait l'avènement république européenne démocratique et fédérale, prototype et précurseur de république universelle annoncée par Victor Hugo.

Robert TOULEMON est né en 1927 à Montagnacla-Crempse (Dordogne). Il est inspecteur général des finances honoraire. Il a exercé de hautes fonctions à la Commission européenne de 1962 à 1973, auprès de Robert Marjolin et d'Altiero Spinelli, celles notamment de Directeur général des affaires industrielles, technologiques et scientifiques, à partir de 1968. Il a fondé en 1975 l'association française d'étude pour l'Union européenne (AFEUR), intégrée en 2004 au sein de l'association ARRI (Réalités et relations internationales) sous la forme d'un Club Europe-ARRI-AFEUR qu'il préside. Il a enseigné l'intégration économique européenne à Sciences Po de 1975 à 1980.

BON DE COMMANDE A retourner à Presse fédéraliste – Maison de l'Europe - 13 Rue de l'arbre sec - 69001 Lyon www.pressefederaliste.eu

NOM
Prénom
Adresse:
•••••
Veuillez m'adresser exemplaire(s) de :
 ➤ Altiero Spinelli - Manifeste des Fédéralistes européens Prix public 19,00 € - Plus port postal à confirmer en fonction du nombre d'exemplaires – Soit : €

Europe fédérale – Bulletin de l'UEF-France – N° 44 – Juillet/aout 2012

Veuillez m'adresser exemplai	ire(s) de :				
 Robert Toulemon - Souvenirs européens Prix public 20,00 € - Plus port postal à confirmer en fonction du nombre d'exemplaires - Soit : € 					
	A réception des commandes Presse Fédéraliste confirmera le prix de port total à inclure dans les paiements ; les ouvrages seront expédiés à réception des				
Paiement à l'ordre de : Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 13 Rue de l'arbre sec – 69001 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON					
À le		Signature :			
A	dhérez à l'UEF l	France			
l'émergence d'une fédération une juste répartition des co collectivités infra-étatiques. Une fédération européenne de	on, Etat supranationa impétences entre l'Eta c'est une construction a peuplent et des Etats	e la construction européenne pour l dont les principes reposent sur at fédéral, les Etats fédérés et les juridique qui repose sur la double s qui la composent, selon la devise			
L'UEF milite pour une Euro citoyens et garante de la PAI	•	ste, proche des préoccupations des			
L'UEF est une association strictement indépendante de toute appartenance politique, syndicale et religieuse.					
		A L'UEF-France			
		péens - 13, rue de l'Arbre-sec – 69001 LYON			
NOM : Adresse postale	Prénom				
Courriel:		Téléphone			
Déclare adhérer à l'UEF-France, le cotisation individuelle 35 €, Coup		abonnement à Europe fédérale : availleur 15 €, JEF 5 €, soutien à partir de			

55 €, bienfaiteur à partir de 100 €.

Adresse un chèque deà l'ordre de l'UEF-France

(Date et signature)

16